

Charte Éthique

L'Éthique au quotidien



Association Marocaine de Solidarité et de Développement

AMSED

TABLE DES MATIERES

CADRE GENERAL.....	2
Introduction	2
OBJECTIFS DE LA CHARTE	4
Objectif général	4
Objectifs spécifiques.....	4
FONDEMENTS DE LA CHARTE	5
Référentiel international	5
Référentiel national.....	6
A QUI S'ADRESSE LA CHARTE ?	7
COMMENT UTILISER LA CHARTE ?	7
QUELS SONT NOS CONSIDERENTS.....	8
AU SEIN DE L'AMSED NOUS NOUS ENGAGEONS A	9
Garantir l'égalité	10
Garantir l'équité	10
Rendre compte	11
Assurer la participation	11
Etre solidaire	11
Etre tolérant	
Etre efficace et efficient	12
Agir avec honnêteté et intégrité	13
Renforcer la coopération	13
Protéger l'environnement.....	14
Eviter les situations de conflit d'intérêts	14
Respecter la confidentialité	14
DECLARATION DE PRISE DE CONNAISSANCE ET DE CONSENTEMENT	15

CADRE GENERAL

AMSED a pour mission d'accompagner les organisations de la société civile pour une meilleure participation à la formulation, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques publiques. Notre ambition dans les années à venir est de devenir un centre d'excellence et d'innovation, fédérateur des initiatives citoyennes et un espace professionnel d'épanouissement et de réalisation des potentialités humaines. Notre mission repose sur des Valeurs et des Principes Éthiques forts. Nos Valeurs sont la solidarité, la justice sociale, le partenariat, la tolérance et la bonne gouvernance.

Introduction

Le mouvement associatif marocain a participé de manière significative à l'évolution sociale de la société et au processus de développement qu'a connu le Maroc ces dernières décennies. Il a joué un rôle dans plusieurs réformes fondamentales. Les associations ont marqué, également, l'évolution des idées, du discours et des politiques publiques dans de nombreux domaines : progression et protection des droits de l'homme, renforcement de la démocratie, amélioration de la gouvernance publique et des conditions de vie sociales, économiques et environnementales.

Dans ce processus d'évolution, le Maroc a lancé depuis 2011 de nouvelles réformes, dont essentiellement, celle de la Constitution (2011) et celle de la Régionalisation avancée (2015). Dans ce cadre, de nouveaux rapports de pouvoir sont instaurés et de nouveaux enjeux sont introduits à travers un renouvellement institutionnel soutenu par les principes de la séparation des pouvoirs, de l'indépendance de la justice, de la démocratie citoyenne et participative, de l'égalité des genres, de la transparence et la reddition des comptes et de la suprématie des conventions internationales.

Dans cette configuration sont introduites des dispositions qui renforcent la position de la société civile et son rôle.

- L'article 12 de la Constitution stipule que « ...les associations intéressées à la chose publique, et les organisations non gouvernementales, contribuent, dans le cadre de la démocratie participative, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des décisions et des projets des institutions élues et des pouvoirs publics... ».

- Il est demandé, également aux pouvoirs publics de créer des « mécanismes de concertation en vue d'associer les différents acteurs sociaux à l'élaboration, la mise en œuvre, l'exécution et l'évaluation des politiques publiques » (article 13).
- Les articles 14 et 15 de la Constitution précisent « que les citoyennes et les citoyens... ont le droit de présenter des motions législatives... des pétitions aux autorités publiques ».
- Au niveau local, les trois lois organiques des collectivités territoriales de la région, de la préfecture, de la province et de la commune prévoient la création de « mécanismes participatifs de dialogue » et de concertation pour faciliter la contribution des citoyennes et citoyens et des associations dans l'élaboration des programmes de développement et leur suivi (loi organique 111-14, Article 116 pour la région, loi organique 112-14, article 110 pour la préfecture et la provinces et loi organique 113-14, article 119 pour les communes).

Ces avancées mettent les associations au cœur du processus de la gouvernance et leur donnent la possibilité, si les lois sont appliquées et la volonté politique le permet, de participer au processus démocratique du Maroc.

Un double défi en découle pour les associations. D'un côté, cerner et appréhender les « enjeux » actuels afin de les prendre en compte dans la définition de toute stratégie future. De l'autre côté, questionner les fondamentaux qui ont présidé jusqu'à présent au fait associatif et les mettre au diapason de l'évolution institutionnelle. Le premier pas dans ce chemin est de commencer par le commencement de tout « engagement civique » : « quels en sont les principes et les valeurs et comment ces derniers sont-ils traduits concrètement dans la pratique pour donner du sens à l'action ? ».

C'est par rapport à ces enjeux qu'AMSED, en tant qu'association nationale qui a, depuis sa création, mis les questions de l'éthique, de la transparence et de la gouvernance au cœur de son action de renforcement des capacités des associations, procède à l'élaboration de la présente charte. AMSED cherche ainsi à revisiter et renouveler son référentiel éthique en tant que gage de liberté, d'indépendance, de transparence et de bonne gouvernance pour l'ensemble de ses membres, de son personnel et de ses sympathisants et en tant que base à toute relation partenariale.

OBJECTIFS DE LA CHARTE

Notre Charte Éthique est un document vivant et partagé qui traite des sujets essentiels de notre culture du vivre ensemble et de solidarité.

Objectif général

La présente charte définit les règles éthiques fondamentales qui guident la conduite, l'action et le comportement des membres, du personnel et des sympathisants de l'Association Marocaine de Solidarité et de Développement.

Objectifs spécifiques

Plus concrètement il s'agit de :

- Partager et mettre en œuvre une vision et une compréhension communes des principes et des valeurs éthiques en tant que « socle de référence » de l'intervention de l'association et intégrer au quotidien ces principes et valeurs dans le processus de prise de décision des membres d'AMSED ;
- Renforcer l'ancrage de ces principes et valeurs éthiques dans la réalisation de la vision, de la mission, des programmes/projets et de l'action de l'association ainsi que dans son mode d'organisation et de fonctionnement ;
- Guider et cadrer l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des projets et programmes de l'association par des principes de bonne gouvernance ;
- Asseoir l'action d'AMSED sur des fondements universels des droits humains dans leur universalité, indivisibilité et interdépendance.

FONDEMENTS DE LA CHARTE

La présente charte s'adosse à des principes qui fondent et balisent l'intervention des organisations de la société civile aux niveaux international (universel) et national.

Référentiel international

Les Nations Unies définissent des principes fondamentaux comme conditions¹ de base d'une société civile libre et indépendante. Il s'agit d'un ensemble de préalables : un environnement politique et public qui apprécie et encourage l'engagement civique ; un cadre réglementaire incitatif ; la libre circulation de l'information ; un soutien et des ressources à long terme et de partage des espaces de dialogue et de collaboration.

Les principes des droits de l'homme qui encadrent les liens entre les autorités publiques et les acteurs de la société civile sont : **la participation ; la non-discrimination ; la dignité ; la transparence et la responsabilité**².

Le cadre juridique international pour les organisations de la société civile est fondé sur le code du droit international. Il protège les « *libertés fondamentales d'association* », de « *rassemblement pacifique* » et « *d'expression* » ...et le droit de prendre part à la conduite des affaires publiques³ ». Les résolutions 27/31 et 24 /21 adoptées par le conseil des droits de l'homme en 2013 et 2014, sur le champ d'action de la société civile, prennent acte de « *l'importance cruciale de l'implication de la société civile, à tous les niveaux, dans les processus de gouvernance et dans la promotion de la bonne gouvernance, notamment grâce à la transparence et à la responsabilité, à tous les niveaux, indispensables pour construire des sociétés pacifiques, prospères et démocratiques.* »

Les libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association ainsi que le droit de participer aux affaires publiques, sont des droits de l'homme qui permettent aux

¹ Guide sur le Champ d'action de la société civile et le système des droits de l'homme, Haut-Commissariat des droits de l'homme Nations Unies, 2014

² La Participation – Le rôle de la société civile est reconnu et les acteurs de la société civile sont libres d'agir indépendamment et de défendre des positions différentes de celles des autorités publiques. La Non-discrimination – Tous les acteurs de la société civile se voient offrir les moyens de participer à la vie publique sans discrimination d'aucune sorte. La Dignité – Les autorités publiques et les acteurs de la société civile partagent le même objectif visant à améliorer la vie des gens, tout en jouant des rôles différents. Dans les liens établis, le respect mutuel est un élément fondamental. La Transparence et responsabilité – Agir dans l'intérêt public exige des fonctionnaires qu'ils soient ouverts, responsables, clairs, transparents et qu'ils rendent des comptes. Cela exige également que les acteurs de la société civile soient transparents et en mesure de rendre des comptes les uns vis-à-vis des autres et vis-à-vis du public. Sources : Guide sur le Champ d'action de la société civile et le système des droits de l'homme, Haut-Commissariat des droits de l'homme Nations Unies, 2014.

³ Le rôle de la réforme juridique, en soutien à la société civile : document d'orientation, centre international des droits des association, PNUD 2019.

personnes de partager des idées, d'en forger de nouvelles et de se joindre à d'autres pour revendiquer leurs droits. C'est par l'intermédiaire de ces droits que nous pouvons prendre part à l'activité civique et construire les sociétés démocratiques⁴.

Référentiel national

Au niveau national la Constitution de 2011 définit les principes et normes constituant le référentiel en matière d'éthique et de gouvernance. Elle renforce le rôle de la société civile et sa représentativité dans les instances de gouvernance. Elle met plus particulièrement l'accent sur la « **bonne gouvernance des politiques publiques** », l'importance de leur « **évaluation** », la « **transparence et la reddition des comptes** », la « **participation citoyenne** », la « **consultation** » et le « **droit à l'information des citoyens** » sur la gestion des affaires publiques. En lien avec ces principes, la Constitution reconnaît aux associations le rôle « **de participer à la formulation et/ou à l'évaluation des politiques publiques au niveau national et local** ». C'est à ce niveau que résident les nouvelles « règles du jeu » à prendre en compte dans la définition de toute stratégie future concernant les OSC.

En dernier lieu, le Dahir sur les libertés publiques⁵, dans son volet consacré à l'association reconnaît le principe de la liberté d'association et le soumet à quelques conditions. Selon l'article premier ; « L'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices ». Le dahir est en cours de révision pour se conformer aux nouvelles règles de la constitution.

⁴ Guide sur le Champ d'action de la société civile et le système des droits de l'homme, Haut-Commissariat des droits de l'homme Nations Unies, 2014

Dahir n° 1-58-376 du 3 jourmada I 1378 (15 novembre 1958) réglementant le droit d'association, tel qu'il a été modifié et complété. Bulletin officiel n° 2404 bis du 27/11/1958 (27 novembre 1958)

A QUI

S'ADRESSE LA CHARTE ?

La présente charte est destinée aux membres adhérents, aux membres du conseil d'administration, , au personnel salarié, aux membres des commissions Adhoc, aux sympathisants et aux bénévoles/volontaires d'AMSED.

A titre de rappel l'Association Marocaine de Solidarité et de Développement est composée des organes suivants :

- L'assemblée générale
- Le conseil d'administration
- La direction opérationnelle

COMMENT

UTILISER CETTE CHARTE ?

AMSED opère au niveau national et noue des partenariats nationaux et internationaux. Que ce soit en tant qu'association ou en tant qu'individu, le respect des lois et réglementations est fondamental.

Lisons la Charte dans son intégralité pour savoir quelles sont les attentes et standards d'AMSED en matière d'éthique.

Aussi, chaque fois que nous sommes amenés à prendre une décision, posons-nous les questions suivantes :

1. Est-ce légal ?
2. Est-ce conforme à la Charte Éthique ?
3. Est-ce aligné avec nos valeurs ?
4. Quel serait l'impact de nos actions et pourrions-nous justifier notre décision ?
5. serions-nous à l'aise si notre décision était rendue publique en interne et en externe ?

Si la réponse à une des questions ci-dessus est non ou si nous avons un doute, nous devons consulter nos documents statutaires ou se référer au CA et en discuter ouvertement avant d'agir.

Cette Charte a été conçue pour offrir un cadre éthique aux politiques et normes existantes au sein d'AMSED et nous permettre de mieux en comprendre la logique et la finalité.

Le contenu de la Charte pourra être amené à évoluer et AMSED se réserve la possibilité de modifier la Charte Éthique tout en respectant les procédures de validation statutaires.

QUELS SONT NOS CONSIDERANTS ?

- **Conformément** aux lois et règlements marocains en vigueur, aux règles et principes universels relatifs aux OSC, aux règles et procédures de l'associations notamment le statut, le règlement intérieur, les procédures internes ;
- **Convaincu-e-s** de l'importance du respect, de la protection et de la réalisation des Droits de l'Homme dans leur universalité, indivisibilité et interdépendance ;
- **Conscient-e-s** des défis à relever collectivement pour renforcer et consolider les fondements d'une société démocratique, prospère et équitable favorisant le bien-être de tous ses membres sans distinction et sans discrimination aucune ;
- **Convaincu-e-s** de l'importance d'une société civile marocaine libre, indépendante et responsable et du rôle qu'elle peut jouer dans l'évolution du pays ;
- **Décidé-e-s** à renforcer les principes et valeurs éthiques universels dans tous nos programmes, projets, actions, décisions et conduite au quotidien.

Nous, membres, salariés, sympathisants de l'Association Marocaine de Solidarité et de Développement prenons l'engagement ferme de respecter les dispositions de la présente Charte telles que présentées ci-après, et ce tout au long de notre mandat et ou fonction, en nous conformant aux principes ci-dessous.

Nos engagements

AU SEIN D'AMSED NOUS NOUS ENGAGEONS A :

1. Œuvrer pour l'égalité

2. Préserver l'équité

3. Rendre compte

4. Assurer la participation

5. Assurer le devoir de solidarité

6. Respecter le vivre ensemble

7. Cibler l'efficacité et l'efficience

8. Agir avec honnêteté et intégrité

9. Renforcer la coopération

10. Protéger l'environnement

11. Eviter les situations de conflit d'intérêts

12. Respecter la confidentialité

Œuvrer pour l'égalité

Nous intégrons l'égalité dans nos programmes et projets, dans nos règles de fonctionnement et d'organisation par des mesures concrètes permettant aux femmes et aux hommes de se réaliser pleinement.

Nous tenons compte dans toutes nos actions de l'égalité entre toutes les personnes concernées et garantissons un traitement sans distinction aucune, notamment de sexe, de couleur, de croyance, de culture, d'origine sociale ou régionale, de langue, de handicap ou de n'importe quelle circonstance personnelle que ce soit.

Nous promouvons la culture d'égalité, la prise en compte des droits, aspirations et intérêts spécifiques des deux sexes dans les différentes phases d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de nos stratégies et programmes.

Préserver l'équité

Nous tenons compte dans tous nos programmes et projets de l'inégalité des situations et des conditions spécifiques des citoyens et citoyennes à travers :

- Des réponses adaptées et différenciées, en fonction des situations, pour garantir l'équité de notre intervention et contribuer à la justice sociale ;
- Le respect de l'exigence de qualité de nos actions afin d'améliorer « effectivement » les situations sociales des personnes et ou/ des groupes sociaux ciblés.

Rendre compte

Nous assurons la reddition des comptes, **systematique et régulière**, à travers la production et la diffusion de l'information sur nos stratégies, nos programmes, nos résultats de gestion, nos évaluations, nos audits, nos bilans financiers en direction des membres de l'association, du personnel, des sympathisants, des partenaires (parties prenantes) et du grand public.

La reddition des comptes est un déterminant central dans le dispositif global de transparence et de responsabilité dans un triple objectif :

1. Explicatif avec une dimension déontologique forte dans la mesure où elle permet de renforcer le processus démocratique par l'accès à l'information ;
2. Pédagogique en donnant de la visibilité et en facilitant la compréhension, voire l'acceptabilité des décisions ;
3. Informatif sur les programmes, les choix, les priorités ainsi que les résultats et les réalisations d'AMSED.

Nous nous assurons que toute **l'information** nécessaire est diffusée en toute **transparence, fluidité et régularité** pour permettre une participation pleine et entière à tous les niveaux horizontal et vertical, à l'intérieur d'AMSED (entre organes, aux membres et au

personnel, aux sympathisants) ; et à l'extérieur (en direction des partenaires et parties prenantes etc..).

Nous intégrons la **traçabilité et la documentation** dans toutes nos actions au quotidien afin de faciliter le respect et la réalisation des principes de la transparence et de la responsabilité.

Assurer la participation

Nous plaçons le principe de la participation au cœur de nos stratégies, programmes, projets et actions.

Nous traduisons ce principe concrètement dans nos règles d'organisation, de fonctionnement et dans nos décisions au quotidien par **des mécanismes, des dispositifs et des outils** adaptés à chaque situation ;

Nous intégrons dans le **processus de décision** les préoccupations des différentes catégories de citoyens / citoyennes ciblés par nos actions (hommes femmes, jeunes, personnes à besoin spécifique, personnes vulnérables, minorités etc.) et les partenaires et parties prenantes concernés par nos programmes, projets et actions.

Nous fondons tout programme ou projet sur un **diagnostic concerté** de façon à ce que ses orientations prennent en compte les aspirations, les objectifs et les contraintes des différentes parties.

Assumer le devoir de solidarité

Nous agissons pour renforcer le « **lien social** » comme facteur structurant de la société : de la cohésion sociale, de la stabilité de l'organisation sociale, de la justice sociale, de l'équité et de la protection des personnes, plus particulièrement, celles en situations de fragilité et ou de vulnérabilité.

Nous contribuons, dans notre action au quotidien, à ancrer **la valeur traditionnelle de la solidarité** dans les pratiques sociétales tout en la renouvelant et en la hissant en principe humaniste motivé par la communauté d'intérêt et de destin de la société marocaine.

Respecter le vivre-ensemble

Nous admettons chez les autres des manières de penser et de vivre différentes des nôtres. Nous respectons toute liberté ou tout droit qui implique nécessairement, pour s'exercer complètement, un devoir de tolérance : c'est le garant de relations harmonieuses entre les individus.

Le vivre ensemble ne veut pas dire tout tolérer, nous n'acceptons pas et nous condamnons les comportements et les propos qui portent atteinte à la dignité humaine.

Cibler l'efficacité et l'efficience

Nous optimisons les ressources financières, l'allocation efficace et équilibrée des deniers de l'association, la mutualisation des ressources existantes et la mobilisation de nouvelles ressources pour réaliser la mission d'AMSED ; et nous nous assurons constamment de la pertinence de nos action, activités et programmes.

Nous fondons les procédures de gestion des ressources humaines sur les règles du mérite, de la compétence, de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'adéquation entre les profils et les postes, de la responsabilisation, de l'intégrité, de la motivation et de l'évaluation des performances ;

Nous renforçons les capacités (formation continue, qualification) du personnel et des membres afin de disposer du savoir et de la connaissance nécessaire pour mener à bien les fonctions, les mandats et d'améliorer la performance de la gestion globale de l'association ;

Nous assurons la préservation, la valorisation et la protection du patrimoine d'AMSED, la bonne utilisation « *en bon père de famille* » des biens et des ressources, qui doivent rester exclusivement destinés à un usage professionnel ;

Nous utilisons les actifs d'AMSED exclusivement dans le cadre des missions, conformément à ses règles et procédures en prenant les mesures nécessaires pour prévenir leur détérioration, leur vol ou un usage non autorisé par des tiers.

Nous intégrons le principe de **durabilité** de manière transversale dans l'ensemble de nos activités et dans chacun de nos projets. Il s'exprime notamment à travers les relations que nous entretenons avec nos partenaires et notre population cible. Il s'agit pour nous de créer un lien pérenne et durable et favoriser un partenariat étroit avec eux.

Nous faisons-en sorte que les « les acteurs des projets » soient en mesure de se prendre en charge à la fin de toute dynamique, à travers, notamment :

- L'accompagnement dans le cadre de programmes de formation aussi bien sur les aspects techniques que sur les aspects de gestion et de management ;
- Des actions de sauvegarde du patrimoine productif et une meilleure gestion des ressources naturelles (Politique environnementale) ;
- Le suivi-évaluation de façon à orienter les actions ultérieures et pouvoir rectifier le tir si c'est nécessaire.

Nous assurons le suivi et l'évaluation des résultats et le partage de l'information avec les membres d'AMSED ainsi qu'avec le personnel, les partenaires et parties prenantes concernés

Nous nous engageons pour la qualité dans tous ce que nous entreprenons et dans la manière dont nous le faisons (gestion, programmes et gouvernance).

Agir avec honnêteté et intégrité

Nous fondons notre travail sur l'honnêteté, la **responsabilité et l'accès maximal aux informations** concernant la gestion des ressources et l'impact de nos actions en renforçant ainsi notre redevabilité sociale et économique. Nos programmes et projets sont en conformité avec les lois en vigueur et les règles exposées dans cette Charte Éthique. Les actions qui, selon le sens moral commun, compromettent la rectitude de notre comportement sont strictement proscrites, quel que soit l'avantage que nous pourrions en tirer.

Nous adoptons une attitude de **distanciation**, agissons et jugeons en toute **objectivité** et **sans favoritisme** imputable à des sentiments d'amitié ou d'inimitié, ou à un quelconque lien de parenté ou d'affinité. Nous devons éliminer toute subjectivité dans un jugement.

Renforcer la coopération

Nous instaurons une relation de partenariat, des rapports contractuels, entre les différents intervenants, concernés par un projet ou un programme, et nous garantissons que cette relation soit basée sur le respect mutuel de l'identité de chacun, l'échange, la valorisation du savoir et savoir-faire et la participation.

Nous nous appuyons sur une démarche de travail partenariale « multi-acteurs » autour d'objectifs partagés, avec nos partenaires et parties prenantes, à travers un processus de coordination, de complémentarité, de mutualisation des compétences et des ressources et d'optimisation des résultats ;

Nous renforçons la démarche conventionnelle partenariale, qui est au cœur de la mission de l'association, tout en la basant sur la confiance, le respect des engagements, le dialogue, la transparence, la responsabilité et l'indépendance entre partenaires ;

Nous fondons le choix de nos partenaires sur le partage des principes, des valeurs et des fondamentaux de l'action des OSC tels que prévus par les références universelles internationales et les références nationales et les principes cités dans la présente charte (voir fondements).

Protéger l'environnement

Nous œuvrons dans nos programmes et projets ainsi que nos activités quotidiennes à la protection de l'environnement afin de contribuer à préserver et améliorer le cadre de vie actuel et préserver les droits des générations futures.

Nous respectons et appliquons de manière efficace et efficiente les principes de développement durable et la législation environnementale et intégrons de manière cohérente cette politique dans tous les processus de prise de décision et dans toutes les actions mises en œuvre par l'association, dans le respect des principes de préservation des ressources naturelles et de prévention et de réduction de l'impact sur l'environnement.

Nous nous assurons que nos actions, activités et programmes ne portent pas de préjudice à l'environnement ni de tort à aucune frange de la population.

Eviter les situations de conflit d'intérêts

Nous basons nos décisions relatives à la politique d'AMSED (les contrats, les partenariats, la collaboration, les relations avec les fournisseurs, le recrutement et gestion du personnel) sur des estimations, des éléments et données rigoureux de manière à ce qu'elles ne soient jamais dictées par des intérêts ou des bénéfices personnels directs ou indirects.

Nous informons systématiquement, avec traçabilité, de toute situation de conflits d'intérêt pouvant intervenir du fait d'un mandat, d'une fonction ou toute action menée par un membre, un salarié ou un sympathisant pour le compte de l'association.

Respecter la confidentialité

Nous assurons le respect de la confidentialité des données d'AMSED, qu'elles soient de nature technique, logistique, stratégique ou économique. Nous respectons les normes de traitement des données personnelles en vigueur et nous nous assurons que l'information n'est accessible qu'à ceux dont l'accès est autorisé.

Charte Éthique

DECLARATION DE PRISE DE CONNAISSANCE ET DE CONSENTEMENT

Je, soussigné/e _____, reconnais avoir lu et compris la Charte Éthique d'AMSED et déclare que j'adhère aux principes établis dans cette dernière.

- Je comprends qu'il est de ma responsabilité de me conformer aux valeurs solidaires et associatives de l'AMSED et d'en promouvoir les principes fondamentaux énoncés dans la Charte Éthique.
- Je comprends que tout manquement à cette Charte Éthique peut avoir comme conséquence immédiate l'adoption de mesures disciplinaires à mon encontre Et
- Je m'engage à communiquer aux instances de l'association tout manquement d'un tiers aux principes de la Charte.

La présente charte prend effet à la date de sa signature.

Signature :

Nom :

Date :